

Alain CLÉMENT

CARRIERS ET CARRIÈRES  
DU FAUBOURG SAINT-JACQUES



CONSTRUCTION EN 1943 DES ABRIS POUR LA DÉFENSE  
PASSIVE  
HÔPITAL COCHIN NORD (Cliché IDC)

UTILISATION DES CARRIÈRES POUR LA PROTECTION DES  
PARISIENS LORS DES GRANDES GUERRES

## 1 PROJETS D'UTILISATION DES CARRIÈRES PENDANT LA GRANDE GUERRE

**A**U COURS de la guerre 1914-1918, plusieurs suggestions avaient été successivement émises en vue de permettre l'utilisation des carrières souterraines de Paris comme abris. Après examen, ces propositions ont toutes été rejetées par l'autorité administrative.

### 1.1 Dépôt d'archives et d'objets d'art

En juin 1918, M. BOURRELIER, directeur-gérant de la librairie Armand COLIN, saisissant M. LEMARCHAND, vice-président du Conseil Municipal de Paris et ancien maire-adjoint du 6<sup>e</sup> arrondissement, d'une requête en vue d'autoriser l'utilisation des « catacombes » pour mettre à l'abri des épreuves de la guerre des manuscrits, dessins originaux ou objets d'art.

L'Inspection des Carrières, invitée à émettre son avis sur la requête ainsi formulée, rappela tout d'abord que dès 1914, ce service avait étudié la possibilité d'utiliser les anciennes carrières pour la conservation de ses archives, mais que la réalisation de ce projet avait dû être écartée en raison de l'humidité qui règne dans les galeries.

De la même façon, un projet de stockage d'œuvres d'art, envisagé au début de 1914 par la direction des Beaux-Arts et Musées de la Ville de Paris, avait été reconnu comme irréalisable.

Le service des carrières estimait tout à fait inadaptée la proposition analogue de M. BOURRELIER, laissant toutefois à celui-ci la possibilité d'utiliser, à ses risques et périls, l'ancienne carrière, consolidée et remblayée, située au-dessous de l'immeuble de la librairie Armand Colin, 103 boulevard Saint-Michel.

### 1.2 Abris pour la population

En juillet 1918, le Conseil Municipal de Paris était à nouveau saisi par l'un de ses membres influents, M. Adolphe CHÉRIOUX, d'une proposition tendant à utiliser les carrières comme abris pour la population parisienne contre les bombardements allemands qui menaçaient la capitale.

Le service des carrières, auquel avait été soumise cette proposition, tout en estimant d'un intérêt certain la création de zones de refuge contre les bombardements dans les anciennes carrières, considérait, d'une part, que l'on ne pourrait, en tout état de cause, retenir que des emplacements disposant de surface d'accueil assez grandes (ce qui limitait considérablement les possibilités), et d'autre part, que les accès existants (escaliers à vis ou échelles) étaient notoirement insuffisants et même dangereux pour le public, et devaient être aménagés.

Pour les emplacements possibles, le Service des Carrières fournissait une liste de secteurs, localisés dans les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissement ainsi que dans le bois de Vincennes (abords de Saint-Maurice et de Charenton), et représentant une longueur totale de galeries de 7 000 mètres.

Il estimait les travaux d'aménagement indispensables (tout particulièrement pour faciliter l'accès) à un minimum de 750 000 francs (non compris l'éclairage électrique des galeries).

Tenant compte de cet avis et après consultation parallèle du Service de la Voie Publique, le Directeur Général des Travaux de la Ville de Paris considéra, en définitive, l'aménagement des carrières en abris publics comme impossible, essentiellement en raison des difficultés d'accès.

Il est à noter qu'une proposition similaire avait été déjà présentée à la fin de 1917 par le Gouverneur Militaire de Paris, mais qu'elle avait été abandonnée, pour le même motif des difficultés d'accès, sur avis défavorable du Service des Carrières et de la Préfecture de Police.

### 1.3 Services hospitaliers souterrains

Pour sa part, en juillet 1918 également, l'Assistance Publique demandait au Préfet de la Seine son avis sur l'éventualité de l'installation de services hospitaliers souterrains dans les anciennes carrières de Paris.

Dans son rapport daté du 17 juillet, le Service des Carrières indiquait que les contraintes imposées par l'utilisation de galeries souterraines pour la création d'abris publics contre les bombardements (construction de galeries de descente en pente douce, aménagement de galeries existantes, installation d'éclairage électrique, surveillance constante des abris...) restaient, bien entendu, valables dans le cas d'installations dans les hôpitaux sous-minés de refuges souterrains destinés à recevoir, à titre provisoire, malades ou blessés...

Dans cette hypothèse, compte tenu des surfaces disponibles, seules pourraient être affectées éventuellement à cet usage les galeries existantes sous les hôpitaux COCHIN et RICORD, des ENFANTS ASSISTÉS et de L'HOSPICE DE BICÊTRE. Le tableau joint en annexe du rapport donnait des précisions sur la situation des établissements de l'Assistance Publique sous-minés.

Mais le projet de l'Assistance Publique allait beaucoup plus loin que l'installation des simples abris et envisageait la création de salles d'opération et de dortoirs.

Un tel projet aurait nécessité, suivant le Service des Carrières, la disposition de vastes emplacements, de circulation facile, bien aérés, très secs et bien éclairés à certaines heures. Or les galeries sont assez étroites, l'aération faible, la température assez basse (13 degrés), l'humidité permanente, la lumière nulle. Cette situation s'oppose donc à tout usage hospitalier.

D'ailleurs, outre le danger que représenterait pour les constructions existantes l'élargissement et la modification du soutènement des galeries, la dépense occasionnée par ces travaux serait considérable et les délais d'exécution forcément longs.

En conclusion, le rapport du Service des Carrières estimait préférable d'évacuer en province le plus grand nombre d'hospitalisés, quel que soit le prix de journée demandé par les municipalités d'accueil.

Le Préfet de la Seine transmis ce rapport à l'Assistance Publique, en précisant que, dans l'état actuel des choses, il n'était pas possible d'envisager la possibilité d'installer en carrière une partie de ses services hospitalier.

Tableau annexé au rapport de l'inspection des Carrières en date du 17 juillet 1918

État des établissements de l'Assistance Publique Sous-minés par les anciennes carrières						
Désignation des établissements	Superficie sous-minée en m <sup>2</sup>	profondeur en mètres	Longueur des galeries en mètres	Hauteur en mètres	Largeur en mètres	Observations
Hôpital Cochin Fbg St Jacques	32 000	10/20	300	2/4	1,5/3	Vides accessibles en partie seulement par galeries d'inspection de la Ville
Hôpital Ricord Bd de Port-Royal	22 500	20	600	2/4	1,5/3	
Enfants Assistés 74, Rue Denfert-Rochereau	14 200	8/16		2,5/3	1,5/2	Galeries actuellement inaccessibles
Enfants Malades	3 000	8/10		1,5		Carrières entièrement remblayées
Héroid Place du Danube						Carrière de gypse entièrement effondrée
Hospice Laroche-foucault 15, Av d'Orléans		18	700	1,2/3	1,2	
Necker rue de Sèvre	(?)20					Carrières effondrées en bordure Enfants Assistés
Nouvelle Pitié 83, Bd de l'Hôpital	12 000	15	0	1,5/1,8		Galeries consolidées entièrement remblayées
Salpêtrière 47, Bd de l'Hôpital	11 750	10/15	200	1,7		Galeries inaccessibles en état de conservation inconnu
Hospice de Bicêtre	12 500	10/20	500	1,2/1,8	1,2/2	